

CGV FFVE mai 2020

Préambule - Identification de l'Editeur - Hébergement

Le site www.FFVE.ORG est édité par :

La FÉDÉRATION FRANCAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE - FFVE, association loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 9 février 2009, dont le siège social est BP 40068 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, dont le président est Monsieur Jean-Louis BLANC.

Plateforme contact: <https://support.ffve.org/portal/fr/home>

Le directeur de la publication est Monsieur Jean-Louis BLANC.

Ce site est hébergé par la Société HAISOFT – SARL au capital de 8000 € - RCS : 451475651 siège social :

7 rue Vieille Levée 45100 Orléans N° TVA intracommunautaire : FR57 451475651

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de prestations de services visent à définir les relations contractuelles entre la FÉDÉRATION FRANCAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE, ci-après « la FFVE », et l'utilisateur, applicables à tout achat effectué sur le site de la FFVE, www.ffve.org.

L'acquisition d'un service à travers le présent site implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de prestations de services par l'utilisateur, qui reconnaît en avoir une parfaite connaissance lors de toute passation d'une demande d'attestation.

Les conditions générales de prestations de services prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la FFVE.

L'utilisateur reconnaît être informé que les présentes conditions générales de prestations de services ne requièrent pas de signature manuscrite pour être acceptées, et engagent sa responsabilité dès lors qu'il a validé sa commande en ligne.

Les conditions générales de prestations de services applicables seront celles en vigueur lors de la date de la commande.

La FFVE se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de prestations de services à tout moment sans préavis.

Article 2 - Les services proposés par la FFVE

La FFVE propose la délivrance d'une attestation de datation et de caractéristiques afin d'obtenir un certificat d'immatriculation avec mention d'usage « véhicule de collection » auprès de l'AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES ci-après l'ANTS.

La délivrance de cette attestation se fonde sur les documents adressés par l'utilisateur ainsi que sur la base des dispositions légales en vigueur au jour de la demande.

A ce jour les dispositions légales sont notamment contenues dans l'article R 311-1 et suivants du

Code de la Route lequel énonce qu'est un véhicule de collection un « Véhicule présentant un intérêt historique (véhicule dit de collection) : véhicule qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- Il a été construit ou immatriculé pour la première fois il y a au moins trente ans ;
- Son type particulier, tel que défini par la législation pertinente de l'Union européenne ou nationale, n'est plus produit ;
- Il est préservé sur le plan historique et maintenu dans son état d'origine, et aucune modification essentielle n'a été apportée aux caractéristiques techniques de ses composants principaux ».

La FFVE n'est tenue à l'égard de l'utilisateur que d'une obligation de moyen quant à l'obtention du certificat d'immatriculation avec la mention « véhicule de collection ».

Il est expressément indiqué et accepté par l'utilisateur, sans aucune contestation possible, que la FFVE vérifie les mentions portées par ce dernier sur sa demande d'attestation.

A ce titre la FFVE peut procéder à des modifications en cas d'erreur au regard des documents communiqués.

Article 3 – Etape de la conclusion du contrat

- L'utilisateur crée son compte sécurisé sur le site ffve.org ;
- L'utilisateur remplit les formulaires ;
- L'utilisateur télécharge les pièces justificatives ;
- L'utilisateur :
 - Reconnaît avoir fourni le maximum d'informations en sa possession afin que la FFVE puisse établir l'attestation sollicitée et d'effectuer une demande d'immatriculation auprès de l'ANTS ;
 - S'engage à payer en ligne les frais de dossier une fois que la FFVE aura validé son dossier par courriel en retour ;
 - Reconnaît avoir été informé que toute modification notable au sens de l'article R 321-16 du Code de la Route postérieure à l'immatriculation avec un usage de véhicule de collection remettra en cause la mention de cet usage ;
 - Accepte sans réserve les présentes conditions générales de prestations de services après en avoir pris connaissance ;
- La prise en compte de la demande est confirmée par l'envoi d'un courriel à l'adresse électronique indiquée lors de la création du formulaire, (lors de la création de l'espace utilisateur), l'utilisateur pourra télécharger sur son espace utilisateur un accusé de réception récapitulatif de sa demande ainsi que sa facture laquelle sera téléchargeable uniquement après le paiement
- L'utilisateur pourra télécharger sur son espace utilisateur un accusé de réception récapitulatif de sa demande ainsi que sa facture ;
- L'utilisateur paie en ligne sur le site ffve.org.

Validité des commandes et signature électronique (loi du 13 mars 2000 sur la signature électronique)

Tout achat de prestation de service signé de l'utilisateur par le « double clic » constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause.

Le « double clic » associé à la procédure d'authentification et à la protection de l'intégralité des messages, constitue une signature électronique.

Cette signature électronique a valeur entre les parties comme une signature manuscrite.

Article 4 - Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à fournir à la FFVE des informations valides et exactes à l'appui de sa demande de production de l'attestation sus visée.

Il s'engage à ne pas récupérer, soumettre, copier, revendre ou rendre disponible par quelque forme que ce soit toute autre information reçue de la FFVE à une autre personne physique ou morale.

L'utilisateur est responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées, comme de l'exécution de l'ensemble des obligations souscrites en utilisant les services de la FFVE.

Article 5 – Rejet de la demande

La FFVE pourra refuser de délivrer une attestation si la demande ne remplit pas notamment toutes les caractéristiques légales ou en cas d'absence de règlement.

Le motif de rejet de la demande sera signifié à l'utilisateur par courriel.

En outre, pour le cas où le dossier transmis est incomplet (manque d'un élément d'information, d'un document justificatif, etc., sans que cette liste soit limitative), la FFVE adressera un courriel à l'utilisateur afin qu'il complète son dossier.

Pour le cas où l'utilisateur n'a pas répondu dans un délai de 6 (six) mois à compter de la demande, son dossier sera archivé, et l'utilisateur en sera averti.

A ce titre, l'utilisateur ne pourra engager la responsabilité de la FFVE.

Il est en outre précisé que la responsabilité de la FFVE ne pourra être engagée en cas de refus de délivrance d'un certificat d'immatriculation avec la mention d'usage « véhicule de collection » par l'ANTS.

Article 6 - Tarifs

Les tarifs sont indiqués dans la description de chaque demande d'attestation.

Le tarif appliqué pour la production d'une attestation d'authenticité est 60 € pour tous véhicules, à l'exception des cyclomoteurs pour lesquels le tarif est de 30 €.

Les montants facturés sont exemptés de TVA (article 293 B du Code Général des Impôts).

Les tarifs affichés sur tout autre site internet que celui de www.ffve.org n'ont aucune légitimité lors de la commande de produits par l'utilisateur sur le site ffve.org.

La FFVE peut modifier ses tarifs sans préavis et ce à tout moment.

Article 7 - Modalités de Paiement

L'utilisateur paye en ligne par carte bancaire, le compte de l'utilisateur est débité immédiatement si la carte de crédit est à débit immédiat, et de façon différée si carte de crédit à débit différé ;

L'utilisateur atteste qu'il est le titulaire des moyens de paiement utilisés aux fins d'acquiescer les prestations de services, ou en ce qu'il a toutes les autorisations légales et réglementaires aux fins d'utilisation de ces derniers

Article 8 - Droit de rétractation

L'utilisateur ne dispose d'aucun droit de rétractation.

Il est expressément accepté par l'utilisateur qu'aucun remboursement ne pourra être effectué.

Article 9 – Force Majeure

La FFVE ne pourra être considérée comme responsable lorsque le défaut d'exécution de ses obligations contractuelles a pour origine la force majeure (fermeture des lieux de réunions, grèves, tempête, tremblements de terre, incendies, foudre, inondations, épidémies, etc., sans que cette liste soit limitative).

La force majeure se caractérise par les faits ou circonstances irrésistibles, imprévisibles, extérieurs aux parties et indépendants de leurs volontés.

L'utilisateur ne pourra solliciter aucune indemnisation ni remboursement, ce qu'il accepte expressément.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Le contenu de ce site ainsi que les photographies sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Toute reproduction en dehors des exceptions prévues à l'article L 122-5 du Code de la Propriété intellectuelle est interdite.

Article 11 - Données à caractère personnel

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux utilisateurs pourront faire l'objet d'un traitement automatisé.

La FFVE se réserve le droit de collecter des informations sur les utilisateurs y compris en utilisant des cookies et, s'il le souhaite, de transmettre à des partenaires commerciaux, les informations collectées.

L'utilisateur peut s'opposer à la divulgation de ses coordonnées en le signalant à la FFVE.

De même, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

L'utilisateur est informé que ce traitement automatisé d'informations, notamment la gestion des adresses de courriels, a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 1485227 en date du 14 février 2011.

La FFVE est soucieuse de la protection des données personnelles de ses utilisateurs, ainsi à travers sa politique, elle s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

11-I/ Pourquoi FFVE collecte-t-elle les données personnelles des utilisateurs ?

Les finalités de la collecte des données personnelles des utilisateurs sont les suivantes :

- La gestion du profil des utilisateurs de la FFVE comportant les informations transmises lors de la création du compte sur le site ffve.org ;
- La gestion des commandes et le suivi de ces dernières ;
- L'envoi de newsletters, de courriels d'information sur la vie de la FFVE, l'utilisateur disposant à tout moment de la faculté de se désabonner de cet envoi d'informations ou publications.

Les paiements

Le paiement des commandes est effectué sur un site sécurisé d'un partenaire bancaire, la Société Générale, 130-136 rue de Silly, 92100 Boulogne Billancourt.

Lorsque l'utilisateur règle le prix d'une prestation de service, la carte et les données bancaires ayant servi au paiement sont conservées pour le temps de la transaction, puis 15 mois à compter du paiement à titre de preuve.

En cas de paiement par chèque toutes les références de ce dernier sont collectées et conservées

11- II/ Les éléments collectés

La FFVE collecte le nom de toute entité juridique, RCS, nom, prénom, numéro(s) de téléphone, adresse, courriel, historique des demandes etc...

Toutes les données transmises à l'occasion de l'acquisition d'une prestation de service le site ffve.org sont collectées.

Utilisation des données sur les réseaux sociaux :

Les données des utilisateurs pourront être utilisées via les réseaux sociaux (Instagram, Facebook etc...) afin de promouvoir leur activité, ainsi que celle du réseau FFVE.

11-III/ Les informations reçues par la FFVE

L'utilisateur reçoit par courriel la confirmation de la création de son espace personnel sur le site de la FFVE.

Il reçoit également des courriels de validation de sa demande d'attestation, et des courriels d'accusé de réception de documents et /ou de rejet éventuel de sa demande.

L'utilisateur pourra également recevoir des offres proposées par la FFVE ou ses partenaires.

L'utilisateur pourra également recevoir des appels téléphoniques de la FFVE.

11-IV / Conservation des données personnelles

Les bases légales de traitement et de conservation des données des utilisateurs sont les suivantes :

- Le contrat conclu avec FFVE : le traitement des données personnelles de l'utilisateur est nécessaire à sa bonne exécution ;
- L'utilisateur consent traitement de ses données personnelles par le consentement exprès

- (case à cocher et le double clic) ;
- L'intérêt légitime de la FFVE à conserver les données de l'utilisateur qui est justifié et ne porte pas atteinte à la vie privée de l'utilisateur;
 - La loi qui rend obligatoire le traitement des données personnelles ;
 - La possibilité pour l'utilisateur de solliciter le retrait de son consentement à tout moment.

La durée de conservation :

La finalité du traitement est l'exécution du contrat, pour laquelle l'utilisateur a accepté les conditions générales de prestations de services et d'utilisation.

Les données personnelles sont conservées en base opérationnelle pendant 15 ans après la dernière activité de l'utilisateur.

Dans tous les cas, suite à cette conservation en base opérationnelle, les données sont archivées au titre des obligations légales (notamment l'article 123-22 du Code Monétaire et Financier) et pendant 5 ans s'agissant du délai de prescription de droit commun.

Passé ces délais les données seront détruites.

Les destinataires des données

Les données collectées peuvent être transmises aux prestataires auxquels la FFVE fait appel pour la réalisation de services (gestion, paiement des prestations).

Hébergement des données personnelles

Les données personnelles des utilisateurs sont stockées à ce jour sur un des serveurs de la FFVE hébergés auprès de HAISOFT ainsi qu'auprès de la société ASSYST PC.

La FFVE se réserve le droit de faire appel à tout moment à un autre hébergeur.

De plus les données sont archivées sur un serveur in situ au siège de la FFVE.

Les droits de l'utilisateur sur ses données

Conformément à la réglementation en vigueur, l'utilisateur dispose du « droit à l'oubli » et du droit de rectification, suppression, limitation de ses données personnelles.

L'utilisateur, pour l'exercice de ce droit, peut contacter la FFVE via son adresse de courriel, ou à l'adresse postale suivante : FFVE BP 40068 – 92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.

11 – V / Le responsable du traitement de mes données personnelles

Les données sont traitées par la FFVE, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, prise en la personne de son Président Monsieur Jean-Louis BLANC.

Le délégué à la protection des données personnelles est Monsieur Pascal ROUSELLE, enregistré auprès de la CNIL, joignable à l'adresse suivante : pascal.rouselle@ffve.org.

L'utilisateur dispose également du droit de saisir la CNIL (COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTÉ) d'une réclamation notamment sur le site internet www.cnil.fr.

Article 12 - Preuve, conservation et archivage des transactions

La FFVE archivera les attestations et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du code civil.

Les registres informatisés de la FFVE seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiement et transactions intervenus entre les parties.

Article 13 - Clause Attributive de compétence

Tous litiges et contestations relatifs à l'exécution ou à l'interprétation du contrat ou des présentes conditions générales de vente seront de la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente, appel en garantie, procédure d'urgence, par référé ou requête.